Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 059-255902827-20261021-DEL59_2026-DE

SAMBRE Mobilités
Imaginons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte
Sambre Mobilités

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du : **21 octobre 2026** Date de la convocation : **12 octobre 2026** Affichage ordre du jour : **12 octobre 2026** Délibération : **n°59/2026** Objet : **Modification de la représentation de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre au sein du syndicat mixte Sambre Mobilités et installation de Monsieur Serge BELERY.**	Nombre de délégués en exercice : **26** Nombre de délégués présents : **16** Nombre de pouvoirs **: 3** Nombre de votants : **19**

Le comité syndical s'est réuni le 21 octobre 2026 à 16h00 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : BEAUQUEL Arnaud, BECQUET Gilles, BELERY Serge, BOUCHEZ Sébastien, BOUILLIEZ Alain, ~~BOUNOUA Boufeldja~~, CHABOT Pascal, COURTIN Benoît, DAMIENS Ludovic, ~~DUPONT Claude~~, DURIEUX Jean, JALLAY Albert, ~~LEBRUN Annick~~, MASCAUT Corinne, ~~MILLE Yvon~~, ~~PAREE Alexandre,~~ PÉCHER Thérèse, PIEGAY André, ~~POURBAIX Hervé~~, ~~ROMBEAUT Jean-Pierre~~, ~~ROSIER Ghislain~~, SILVA Olivier, THURETTE Jacques, ~~YAHIATENE Karim, ZELANI David.~~

CAMVS : Délégués suppléants : ~~ASCONE Guiseppe, BARSOUM Marc, BOUGHAZI Abdoullah, CORBEAUX Didier, DELHORS Anne, DEVILLERS Sylvie, DUVEAUX Michel, FUENTES Sylvie, GEORGES Hugo, GOBINET STOUPY Kathia,~~ LEDUC Patrick, ~~LEFERME Daniel, LEMAIRE Laurence, LEMAITRE Jean-François, LOCOCCIOLO Emmanuel, MASOLINI Bruno, PAQUE Jeannine, PETIT Vincent, PIETTE Fabrice, RIFFE Laurent, TONDEUR Pierre, TRIGAUT Michel, VAN CAUWENBERGE Aude, WAVRIN Antoine, WILMOTTE Stéphane~~

Délégués de la CAMVS ayant donnés pouvoir : LEBRUN Annick à JALLAY Albert, MILLE Yvon à COURTIN Benoît, YAHIATENE Karim à BEAUQUEL Arnaud.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégué titulaire : ~~CAUDRELIER Amandine~~

CCPM : Délégué suppléant : ~~DELRUE Valérie~~

Secrétaire de séance : PECHER Thérèse

Modification de la représentation de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre au sein du syndicat mixte Sambre Mobilités et installation de Monsieur Serge BELERY

Exposé :

Conformément aux statuts du syndicat mixte Sambre Mobilités, la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) est représentée au sein du comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 059-255902827-20261021-DEL59_2026-DE

M. le Président précise que, par délibération n° 4993 en date du 29 juin 2026, le conseil communautaire de la CAMVS a procédé à une modification de sa représentation au sein du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Que dans ce cadre, Monsieur Serge BELERY a été désigné en qualité de représentant titulaire de la CAMVS, en remplacement de Monsieur Serge GUILLAUME-MAINGUIN.

Il convient en conséquence de prendre acte de cette modification de la représentation de la CAMVS au sein du comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités et d'installer ce dernier dans ses fonctions de délégué titulaire.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;

- Vu les statuts du syndicat mixte Sambre Mobilités et ses différentes évolutions prononcées par arrêtés préfectoraux, et notamment l'arrêté du 22 mars 2024 ;

- Vu la délibération n° 4993 du conseil communautaire de la CAMVS en date du 29 juin 2026 portant modification de sa représentation au sein du syndicat mixte Sambre Mobilités ;

- Vu la présentation préalable et l'examen du présent projet de délibération en réunion du bureau du syndicat mixte Sambre Mobilités en date du 6 octobre 2026 ;

- Sur proposition de M. le Président,

Considérant :

- la nécessité d'actualiser en conséquence la composition du comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités, suite à la délibération de la CAMVS et d'installer M. Serge BELERY en remplacement de M. Serge GUILLAUME-MAINGUIN en qualité de représentant titulaire au sein du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de prendre acte de la modification de la représentation de la CAMVS au sein du syndicat mixte Sambre Mobilités,

- **PRECISE** que Monsieur Serge BELERY est désormais représentant titulaire de la CAMVS au sein du comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités, en remplacement de Monsieur Serge GUILLAUME-MAINGUIN,

- **DECLARE** Monsieur Serge BELERY installé dans ses fonctions de délégué syndical titulaire au sein du comité syndical,

- **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 059-255902827-20261021-DEL59_2026-DE

- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération auprès des services de M. le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe en charge du contrôle de légalité, à M. le Président de la CAMVS ainsi qu'aux élus concernés et notamment M. Serge BELERY.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN

SYNDICAT MIXTE SAMBRE Mobilités

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux ou bien d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. En cas de recours gracieux, le Syndicat Mixte dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet **www.telerecours.**